

FEUILLE OFFICIELLE

DES

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

PRIX DES ANNONCES:

payable d'avance.

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.

CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . 0 fr. 40 cent.

Les rééditions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

Les annonces doivent être remises, au plus tard, le mardi soir à deux heures.

CALENDRIER

Jeudi 23. S. Clément.

| | |
|----------------------------|------------------------|
| V. 24. S. Séverin. | L. 27. S. Pierre d'Al. |
| S. 25. S. Catherine. | M. 28. S. Sosthène. |
| D. 26. S. Jean de la c. PL | M. 29. S. Satur. |

PRIX DE L'ABONNEMENT:

payable d'avance.

UN AN. 15 fr.

SIX MOIS. 8

TROIS MOIS 4

UN NUMERO. 0 fr. 50 cent

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉ relatif au tirage et à la distribution de la Feuille officielle, du Bulletin administratif, de l'Almanach de cabinet et du Tableau du service postal des îles Saint-Pierre et Miquelon, pendant l'année 1872.

Saint-Pierre, le 22 novembre 1871.

Le Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon.

Vu l'article 13 de l'arrêté du 20 décembre 1855 concernant l'organisation du service de l'Imprimerie aux îles St-Pierre et Miquelon;

Sur la proposition de l'ordonnateur,
De l'avis du Conseil d'administration;

ARRÈTE:

Article 1^{er}. Le tirage de la *Feuille officielle*, du *Bulletin administratif*, de l'*Almanach de cabinet* et du *Tableau du service postal*, est fixé ainsi qu'il suit pour l'année 1872.

| NOMBRE D'EXEMPLAIRES. | | |
|--|--|------------|
| DESTINÉS au services publics. | DESTINÉS à la vente ou aux abonnements. | TOTAL. |
| Feuille officielle.... | 94 | 76 |
| Bulletin administratif | 102 | 18 |
| Almanach de cabinet. | 38 | 104 |
| Tableau postal.... | 62 | 68 |
| TOTAUX.... | 296 | 266 |
| | | 562 |

Art. 2. La distribution des exemplaires destinés aux services publics, aura lieu conformément au tableau suivant :

| Exérieur. | FEUILLE OFFICIELLE | BULLETIN ADMINISTRATIF | ALMANACH DE CABINET | TABLEAU POSTAL |
|---|-----------------------|---------------------------|------------------------|-------------------|
| Le Ministre de la marine et des colonies..... | 10 | 26 | " | 10 |
| Le Ministre de l'intérieur, pour le <i>Journal officiel</i> | 1 | " | " | |
| Le Ministre de l'agriculture et du commerce | 1 | " | " | |
| Le Directeur administrateur de la Bibliothèque nationale..... | " | 1 | " | |
| Le Rédacteur de la <i>Revue coloniale</i> | 1 | " | " | |
| Le Rédacteur du <i>Courrier du Havre</i> | 1 | " | " | 1 |
| Le Rédacteur du <i>Journal de Granville</i> | 1 | " | " | 1 |
| A reporter..... | 18 | 27 | " | 12 |

| | FEUILLE OFFICIELLE | BULLETIN ADMINISTRATIF | ALMANACH DE CABINET | TABLEAU POSTAL | | FEUILLE OFFICIELLE | BULLETIN ADMINISTRATIF | ALMANACH DE CABINET | TABLEAU POSTAL |
|---|-----------------------------|---------------------------|------------------------|-------------------|---|-----------------------|---------------------------|------------------------|-------------------|
| Report..... | 18 | 27 | " | 12 | Report..... | 65 | 60 | 11 | 32 |
| Le Rédacteur du <i>Granvillais</i> , Granville..... | 1 | " | " | 1 | Service de l'Ordonnateur, à St-Pierre. | 1 | 1 | 2 | 2 |
| Le Rédacteur de l' <i>Union des Deux-Villes</i> (St-Servan et St-Malo)..... | 1 | " | " | 1 | L'Ordonnateur..... | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Le Consul général de France à New-York..... | 1 | " | " | 1 | Le Commissaire de l'Inscription maritime..... | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Le Consul de France à Boston..... | 1 | " | " | 1 | Le Commissaire des Approvisionnements, Subsistances et Travaux..... | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Le Consul général de France à Québec..... | 1 | 1 | " | 1 | Le Commissaire aux Revues et Hôpitaux..... | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Le Vice-consul de France à Halifax..... | 1 | " | " | 1 | Le Commissaire des Fonds..... | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Le Vice-Consul de France Sydney..... | 1 | " | " | 1 | Le Secrétaire de l'Ordonnateur..... | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Le Vice-Consul de France à St-Jean de Terre-Neuve..... | 1 | 1 | " | 1 | Le Garde-Magasin général..... | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Le Gouverneur..... | 1 | 1 | " | 1 | L'Agent chargé des Douanes..... | 1 | 1 | 1 | 1 |
| L'Ordonnateur..... | 1 | 1 | " | 1 | L'Agent chargé de la poste aux lettres..... | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Martinique | Le Direct. de l'int. | 1 | 1 | " | Le Supérieur des frères de Ploërmel..... | 2 | " | 2 | 2 |
| Guadeloupe | Le Direct. de l'int. | 1 | 1 | " | La Supérieure des sœurs de St-Joseph de Cluny..... | 2 | " | 2 | 2 |
| | Le Contrôleur colonial..... | 1 | 1 | " | Le Gardien en chef du phare de Galantry..... | 1 | " | 1 | 1 |
| | Le Gouverneur..... | 1 | 1 | " | Le Supérieur ecclésiastique..... | 1 | " | 1 | 1 |
| | L'Ordonnateur..... | 1 | 1 | " | Le Chef du service de santé (1 exemplaire pour le pharmacien)..... | 2 | 2 | 2 | 2 |
| | Le Direct. de l'int. | 1 | 1 | " | Le Trésorier Colonial..... | 1 | 1 | 1 | 1 |
| | Le Contrôleur colonial..... | 1 | 1 | " | Le Capitaine de port..... | 1 | 1 | 1 | 1 |
| | Le Gouverneur..... | 1 | 1 | " | Le Chef du service des travaux..... | 1 | 1 | 1 | 1 |
| | L'Ordonnateur..... | 1 | 1 | " | A Miquelon. | | | | |
| | Le Direct. de l'int. | 1 | 1 | " | Le Chargé du service administratif..... | 1 | 1 | 1 | 1 |
| | Le Contrôleur colonial..... | 1 | 1 | " | Le Chargé du service de santé..... | 1 | 1 | 1 | 1 |
| | Le Gouverneur..... | 1 | 1 | " | Le Curé..... | 1 | " | 1 | 1 |
| | M. Jore, Ordonnateur..... | 1 | " | " | Service judiciaire. | | | | |
| | | | | | Le Procureur de la République, Chef du service judiciaire..... | 1 | 1 | " | 1 |
| | | | | | Le Président du conseil d'appel..... | 1 | 1 | 1 | 1 |
| | | | | | Le Président du tribunal de 1 ^{re} instance..... | 1 | 1 | " | 1 |
| | | | | | Le Greffier..... | 1 | 2 | " | 1 |
| | | | | | Contrôle Colonial. | | | | |
| | | | | | Le Contrôleur Colonial..... | 2 | 21 | 2 | 2 |
| | | | | | TOTAUX..... | 94 | 102 | 38 | 62 |

Art. 3. Il ne pourra être fait de délivrances en dehors de celles ci-dessus fixées, que par décision du Commandant de la colonie.

Art. 4. Les fonctionnaires de la colonie qui reçoivent la *FEUILLE officielle* et le *BULLETIN administratif*, seront tenus, à l'avenir, d'en conserver la collection et de la transmettre à leurs successeurs,

En cas de perte, ils verseront à la caisse locale la valeur de ces publications d'après le tarif ci-après :

Feuille officielle, l'année, quinze francs; le numéro, cinquante centimes. Le bulletin, l'année, six francs; le numéro, un franc.

Art. 5. L'ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera et inséré à la *Feuille* et au *Bulletin officiels* de l'établissement.

Saint-Pierre, le 23 novembre 1871
Par le Commandant: V. CHEN.
L'ordonnateur p. i.,
D'HEUREUX.

Par décisions du Commandant en date du 22 novembre 1871, prises sur la proposition de l'Ordonnateur, les jeunes Lévéque (Louise) et Leroy (Hélène) ont été admises à l'Ouvroir St-Vincent, en qualité de pensionnaires.

INSCRIPTION MARITIME.

AVIS.

Le public est prévenu que le 27 novembre prochain, il sera procédé d'*urgence*, à Miquelon, à la vente au comptant, au plus offrant et dernier enchérisseur, des débris du trois-mâts allemand *Alma-Carr*, échonné à Miquelon le 16 octobre dernier ; des agrès et apparaux de ce navire, et de la cargaison composée de madriers et de blocs d'essences diverses, existant tant à terre que dans le navire.

Les objets seront vendus dans l'état où ils se trouveront à la livraison, sans que les acquéreurs puissent, sous quelque prétexte que ce soit, prétendre aucune diminution de prix, attendu la faculté accordée de tout visiter avant la vente.

La vente commencera à midi.

PARTIE NON OFFICIELLE

Le nommé Planté (Joseph-marie), novice de la goëlette *l'Adèle*, était occupé avec quelques uns de ses camarades, dans la soirée du 14 de ce mois, à sailler un *wary* qui se trouvait sur la cale Le Pommelec, quand, s'étant trop avancé sur le rebord de cette cale, il perdit l'équilibre et tomba dans le Barachois, où il disparut immédiatement.

Il allait infailliblement périr, aucune des personnes présentes ne sachant nager, si le maître de grave de l'habitation, le S^r Gloanec, déjà connu par de nombreux faits de dévouement, accourant sur les lieux, aux cris de détresse poussés par les autres graviers, ne s'était jeté courageusement à l'eau en plongeant à l'endroit où Planté avait disparu. Quelques secondes après il ramenait à terre Planté, qui n'est revenu à lui qu'au bout de deux heures et sous l'influence des soins intelligents et énergiques qui lui ont été prodigues par son sauveur.

GLACIÈRE. (*Économie domestique*).

1^o *Glacière domestique.* — *Premier procédé.* On se procure un buffet ordinaire à deux vantaux, fermant bien, et dont le dessus se lève et s'abaisse au moyen d'une charnière. Au centre on place un ou deux rafraîchissoirs, vases en grès remplis de glace et percés par le bas d'un trou qui donne écoulement à l'eau résultant de la fusion de la glace. Ce rafraîchissoir est entouré d'un petit tonneau en bois assez grand pour laisser, entre ses parois intérieures et le vase en grès, un intervalle de quelques centimètres, qu'on remplit de charbon pilé ou broyé très-fin. L'eau qui s'écoule du rafraîchissoir traverse la coquille inférieure de charbon, s'y filtre et s'accumule dans un réservoir, d'où on l'extrait à volonté par un petit robinet. Quelques rangs de tablettes permettent de déposer dans la glacière les bouteilles ou les plats qu'on veut conserver au frais. L'intérieur du buffet, ainsi que le dessous, doivent être garnis de plaques de liège qui, étant très-mauvais conducteur de la chaleur, maintiennent la fraîcheur dans l'intérieur du meuble. Un couvercle, construit de la même manière, recouvre chacun des vases en grès.

Second procédé. On se procure un grand tonneau cerclé en fer et dont les douves soient bien jointes, on le défonce par en haut, et, dans le bas, on pratique, au milieu, un trou à peu près grand comme l'ouverture du goulot d'une bouteille. On introduit dans le tonneau une tinette de bois, ayant la forme des celles qu'on emploie pour battre le beurre, mais plus large et plus haute : cette tinette doit reposer sur deux pièces de bois qui empêchent que le fond ne touche celui du tonneau. Les choses ainsi disposées, on remplit de charbon pilé ou écrasé tous les intervalles entre la tinette et le tonneau. On coiffe la tinette d'un couvercle qui se lève au moyen d'une poignée et qui est muni en dessous de plusieurs petits crochets destinés à recevoir les bouteilles qu'on veut faire rafraîchir. Sur ce couvercle repose un sac de même forme et de même grandeur, rempli de charbon pulvérisé, et, par-dessus tout, un second couvercle ferme le tonneau. C'est à l'époque des dernières gelées qu'on remplit la tinette de glace pilée ou de neige bien foulée ; l'appareil est placé dans une cave ou dans un cellier, et, si l'on veut obtenir de meilleurs résultats, on l'enfonce dans la terre jusqu'aux deux tiers de sa hauteur. Les terrains humides ou exposés à être baignés par l'eau ne conviennent en aucune façon. Quand on veut faire rafraîchir l'eau, le vin ou tout autre liquide, on lève le premier couvercle de la tinette pour suspendre aux crochets les bouteilles ou les carafes au moyen de cordons ou de fils de fer passés autour des goulets, et l'on ferme aussitôt l'appareil de manière à empêcher toute communication de l'air extérieur avec la glace. Une demi-heure suffit pour donner aux liquides toute la fraîcheur qu'on peut désirer. Une petite ouverture, en forme de soupape, pratiquée au fond de la tinette, sert à laisser écouler l'eau de fusion.

2^o Construction et remplissage d'une glacière rustique. La forme de la glacière est ordinairement un cône renversé, ou plutôt celle d'un œuf de poule ouvert par le haut. On doit l'établir préférablement dans un terrain sec, car partout où il y a de l'humidité la glace se fond plus facilement, et sur un point élevé, afin de faciliter l'écoulement des eaux du sol et de celles qui résultent de la fusion de la glace. Si le sol est sec, crayeux ou sablonneux la glacière peut être placée au-dessous du niveau du sol ; si, au contraire, la terre est grasse, humide, argileuse, il faut nécessairement l'établir à un niveau supérieur. La glacière doit être entourée d'un massif d'arbres, afin qu'elle soit exposée le moins possible à l'action de l'air extérieur. Si la quantité de glace qu'on peut consommer par année, n'est pas très-considérable, un puits de 2 mètres de diamètre sur 3 mètres de profondeur est suffisant. Le fond de la fosse devra conserver un espace libre de 0^m, 50 à 0^m, 60 de profondeur, pour recevoir l'eau de fusion : ce petit réservoir se videra

par un petit canal souterrain. Il ne faut pas donner moins de 0^m, 60 d'épaisseur aux murailles de la fosse, qu'on construira en bonnes briques ou en pierres parfaitement cimentées. Une condition essentielle, dans la construction d'une glacière, c'est de l'entourer d'une maçonnerie double, à partir de 1 m. de la base, en laissant entre les deux murs un intervalle de 0^m, 10 ou 0^m, 20. Les deux murailles étant élevées à la hauteur voulue, on les recouvre toutes les deux d'une voûte très-surchauffée. Si la bâtie doit être recouverte en ardoises ou en tuiles, il faudra faire précéder ce toit d'une couche de roseaux, de paille ou de matières de même genre, de 0^m, 60 d'épaisseur environ, qu'on couvrira avec du mortier à la chaux. La porte de la glacière n'aura que la grandeur strictement nécessaire pour qu'on puisse y pénétrer ; elle doit être forte et fermer exactement. A 1 m. 1/2 ou 2 m. de distance de la première porte, on en établit une seconde qu'on aura toujours soin de refermer avant d'ouvrir la première. Lorsque la glacière vient d'être terminée, il faut, avant de la remplir, lui laisser le temps de bien sécher. Alors, au fond du puits, et sur un grillage en bois, on place d'abord quelques brindilles de bois, puis une bonne couche de roseaux, sur laquelle doit reposer la glace. Les parois verticales du puits doivent être également garnies de roseaux.

Quant au choix de la glace, les petits morceaux sont les meilleurs. Il faut la servir, la lasser, de manière à ne laisser que le moins de vides possibles ; si l'on recueille de la neige, il faut la former en pelotes fortement battues et comprimées, disposées ensuite dans la glacière de sorte qu'il n'y ait point d'jour entre elles ; on les recouvre d'un peu d'eau au moyen d'un arrosoir, et elles se prennent bientôt en masse.

Méthode américaine. Elle consiste à creuser dans le sol une excavation carrée, qu'on garnit de cloisons en bois isolées de la terre par de la paille hachée, de la sciure de bois ou du charbon pilé, formant une épaisseur de 0^m, 15 à 0^m, 20. Cette glacière doit être établie sur le côté nord d'une colline ; mais on peut l'établir aussi en plaine, en prenant la précaution de la recouvrir d'un monceau de terre, et en plaçant l'ouverture au nord. Quelquefois même on construit la glacière au-dessus du sol, sous la forme d'un toit conique, les murs et le toit sont tout simplement en chaume de 0^m, 30 à 0^m, 40 d'épaisseur. On dépose la neige ou la glace sous ce toit conique, fait avec quelques perches, reposant sur un lit de paille. Un second toit recouvre celui qui a reçu la glace ; la distance entre les deux est assez grande pour qu'un homme s'y tienne debout.

(*Dictionnaire de la vie pratique.*)

VOYAGE CHEZ LES INDIENS DE LA GUYANE. (1)

(Suite.)

Je fus d'abord un certain temps avant de rassembler mes idées ; il faisait tout autour de moi une obscurité très-profonde, le feu

(1) Voir les nos 44, 45 et 46 de la *Revue Officielle*,

était complètement éteint... Je confesse qu'à ce moment-là, quand je me rappelai que nous étions au milieu des bois, sous la seule garde de Dieu, il me revint à l'esprit des histoires de tigres, de serpents et autres bêtes malfaisantes dont ces silencieuses forêts sont habitées.... Il me sembla alors entendre le froissement de larges pattes sur les feuilles, ou bien je croyais voir des ombres longues et flexibles se balancer au-dessus de ma tête... ajoutez à cela les horribles hurlements des singes rouges et la voix cavernueuse du crabeau-géant qui venaient encore augmenter la frayeur que je ressentais dans le moment!... Je hasardais quelques hums ! timides dans l'espérance que quelqu'un de mes compagnons se réveillerait et échangerait quelques mots avec moi... — mais vain espérance, chacun dormait d'un sommeil de plomb. — Je pris enfin mon courage à deux mains ; je m'entortillai dans mon hamac et ma couverture, au risque de m'étouffer, en me disant après tout que si un tigre s'avisa de venir flâner de mes côtés, il trouverait au moins un tissu résistant qui me protégerait quelque peu contre ses attaques... Le lendemain matin, en me réveillant, j'avais oublié mes impressions de la nuit : mais je me gardai bien de me vanter de mes prouesses.

Cette troisième journée et les autres qui suivirent furent encore employées à faire la pénible navigation dont je vous ai donné tout à l'heure un spécimen? nous franchimes successivement les sauts *Petit-Mapirou*, *Athanase*, *Taconnet*.... Que de fois nous avons été obligés de débarquer tout notre chargement pour alléger le canot et lui permettre de surmonter plus facilement tout ces barrages ! — mais que de points de vue ravisants il nous a été donné d'admirer ! ... Souvent, en sortant d'un étroit encasement de roches, nous arrivions tout d'un coup dans un lac magnifique, aux eaux calmes et tranquilles. — On eût dit que la baguette d'une fée venait de transfigurer le paysage, tant les effets de changement étaient rapides... Plus loin, c'est une île, verdoyante oasis, qui sépare la rivière en deux et charme un instant nos regards.... C'est dans un de ces beaux sites que nous fîmes la rencontre de deux pirogues d'Indiens, qui se laissaient aller insoucieusement au courant du fleuve. — Dans la première se trouvait un grand gaillard armé de son arc, guettant sans doute, à travers les eaux, un bel *aimara*, pour le transpercer de sa flèche. — L'autre renfermait un Indien et sa femme portant dans ses bras un enfant né de la veille. — Ce pauvre petit être avait encore le cordon ombilical dans sa longueur naturelle, auquel avait été fait un simple nœud, nos procédés de ligature leur étant sans doute inconnus. — Il tombait un léger grain au moment où notre pirogue les rejoignit, et le malheureux enfant entièrement nu, comme l'était le papa et la maman, n'était garanti de la pluie assez froide qui nous mouillait, que par une feuille de bananier que la mère tenait au-dessus de sa tête, en guise de parasol.

Ces bons sauvages, enchantés de nous avoir rencontrés, sentant bien, du reste, qu'en notre compagnie leur estomac aurait toujours quelque chose à gagner, naviguèrent toujours avec nous de conserve et nous conduisirent,

pour passer la nuit, à un carbet où se trouvait une partie de leur tribu. — En mettant pied à terre, nous vîmes, en effet, une bande d'Indiens des deux sexes occupés à préparer des galettes de cassave. — Au moment de notre arrivée, les femmes, tout entières à la préparation de ce mets, qui remplace le pain dans toute la Guyane, nous tournaient le dos... Comme elles ne possédaient pour tout vêtement qu'une mince ficelle passée autour des reins, à laquelle était suspendue une petite bande d'étoffe de quelques centimètres de superficie, je vous laisse à penser le tableau qui s'offrit à nos regards... mais ne nous arrêtons pas plus longtemps sur ces détails de toilette. Tartuffe, qui tirait son mouchoir de sa poche pour en couvrir le sein de Rosine, eût eu fort à faire pour voiler toutes les choses qui auraient pu blesser son âme et lui faire venir de coupables pensées. — Quant à nous, au bout de peu de temps, nous étions complètement familiarisés avec tous ces soupçons de costumes, et nous vivions au milieu de ces pauvres gens sans nous apercevoir de leur nudité.

Nous fûmes accueillis par cette tribu avec une joie qu'ils ne se donnèrent pas la peine de dissimuler, et quand ils sentirent s'échapper de nos marmites de délicieuses odeurs, auxquelles leurs narines n'avaient jamais été accoutumées, ils vinrent nous assaillir de leurs demandes, tendant la main sans vergogne pour avoir quelque chose de nos provisions.

Ces Indiens sont toujours ou repus comme des brutes, ou bien affamés comme des loups... Et comme ils sont fort paresseux et que pour manger il faut courir les bois à la recherche de quelque gibier, il s'ensuit qu'ils ne négligent aucune occasion de se remplir l'estomac sans se donner la moindre fatigue.... Nous leur abandonnâmes les reliefs de notre festin, dont ils furent obligés de se contenter. — Ils avaient, avec eux, cinq ou six maigres chiens qui n'avaient attrappé, pendant tout le temps du repas, que d'énormes coups de pieds et des horizons que leurs maîtres leur dispensaient largement en guise de pâtée. — Un vieux proverbe nègre dit : « malheureux comme un chien d'Indien : » nous avons été à même d'en constater la vérité. — Jamais plus tristes hères, aussi maigres et aussi dépenaillés, ne s'offrirent à notre vue. — Ils avaient contemplé avec un air de convoitise les bons morceaux que leurs maîtres se distribuaient entre eux... Ne pas manger quand il n'y a rien à se mettre sous la dent, passe encore ! ... mais rester spectateurs platoniques du festin auquel tout le monde, et leurs maîtres en particulier, prenaient une si large part, avait fait naître dans la cervelle de ces animaux des idées de vengeance qui furent mises à exécution pendant la nuit. Quand tout le monde fut plongé dans un profond sommeil, ils rongèrent leurs liens de leurs longues dents affamées et se jetèrent sur nos provisions de voyage, dont ils firent une effroyable consommation. — Cette bombe inusitée dut amener de pénibles indigestions, dont nous reconnûmes le lendemain les traces irrécusables. — Mais quels dégâts à notre réveil ! Tous nos paniers éventrés... nos saucissons disparus ! Les

coupables avaient prudemment pris la fuite après ces hauts faits : — nous fûmes donc obligés d'en prendre philosophiquement notre parti, tout en remerciant le Cie que tout n'eût pas été dévoré entièrement du même coup !

Après avoir passé le saut *aïcoupriye*, un des plus rudes à traverser, nous quittons bientôt l'*Approuague*, où nous avions navigué jusqu'ici pour entrer dans l'*Arataye*, un de ses affluents. — Les deux rives, excessivement rapprochées, permettent aux sommets des grands arbres de se réunir en formant au-dessus de nos têtes d'immenses dômes de verdure. — A chaque instant les Indiens, que nous avons avec nous, nous signalent dans le bois quelque bruit léger inappréhensible pour nos oreilles, et qui, pour eux, est l'indice du passage d'un gibier que nos noirs, dans leur langue imagée, appellent un *gros vian le*. — Nous sommes, en effet, dans la région des grands bois, presque sans limites et que les Indiens peuvent seuls traverser, sans courir le risque de s'y perdre ; l'Européen ne s'y aventure que la boussole à la main, et quand ce précieux instrument lui fait défaut, malheur à lui ! il est presque perdu sans ressource ; on cite des blancs qui ont erré huit jours entier dans le périmètre d'une lieue à peine, croyant aller toujours devant eux et mourant d'épuisement à quelques pas de leur carbet, sans avoir la moindre notion de l'endroit où ils se trouvaient.... Enfin, nous franchissons encore le grand et le petit *Japini*, sauts excessivement dangereux, et qui sont de véritables chutes, et nous arrivons à l'établissement qui devait être le but de notre voyage.

J'ai pu, pendant le temps de mon séjour parmi les Indiens, prendre une idée des mœurs et du caractère des peuplades sauvages qui nous entouraient et qui portent plus spécialement le nom d'*Emerillons*. — Grands, bien faits, les hommes, par leur nez épate, l'obliquité de leurs yeux, les quelques poils rares existant à leurs lèvres supérieure, semblent se rapprocher beaucoup du type mongol. Leur peau est couleur brique ; ils la rendent d'un rouge foncé en l'enduisant de *roucou*, plante tinctoriale poussant spontanément à la Guyane. — Ils sont complètement nus, sauf une petite bande d'étoffe de quelques doigts de largeur, à l'aide de laquelle ils couvrent leurs parties sexuelles. — Leurs cheveux raides et noirs leur tombent jusqu'au-dessous des épaules : ils les coupent carrés au-dessus du front de façon à dégager entièrement leur figure. — En dehors de la petite bande de toile dont j'ai parlé, ils ajoutent quelques ornements, tels que ceintures de plumes, des couronnes, des colliers faits avec des dents de tigres ; mais cela n'a lieu que pour certaines cérémonies religieuses. — Les femmes sont aussi peu vêtues que les hommes ; mais en revanche elles sont beaucoup moins belles. — Vouées dès l'âge le plus tendre au rôle d'esclave et de bête de somme, elles offrent à peine, pendant un ou deux ans, cet épanouissement et cette harmonie des formes qui font de la femme, à un moment donné, chez tous les peuples et sous toutes les latitudes, l'objet le plus gracieux de la création. — A partir de la 15^e année, les mauvais traitements et les fatigues de la maternité les ont bien vite amenées à une défor-



mation complète; et quand elles arrivent à la vieillesse, il est impossible d'imaginer quelque chose d'aussi hideux que ces mégères, nues, déchirées, les cheveux en désordre, la poitrine ratatinée, objet d'horreur indescriptible.

Il n'existe pas chez eux de mariage à proprement parler. On s'accouple, on se quitte suivant le caprice du moment. — Un Indien prend trois ou quatre femmes selon sa convenance. — Mais, au rebours de ce qui se passe chez les populations misérables des nations civilisées, dont le nombre des enfants est pour ainsi dire en raison directe du dénuement et de la misère, les femmes indiennes ont à peine deux ou trois enfants; il est rare qu'elles parviennent à en sauver plus d'un. — Des fléaux sans nombre, des causes atmosphériques particulières, les mauvais traitements sont sans doute la cause de cette curieuse infécondité.

Une des particularités les plus remarquables des mœurs de ces peuples, et qui montre bien le rôle abject de la femme et le despostime du sauvage, c'est l'étrange habitude qui règne chez eux aussitôt après la naissance d'un nouveau né. — Le mari suspend son hamac dans son carbet et reste couché pendant neuf jours, tandis que la malheureuse mère, à peine délivrée et tout affaiblie par les souffrances qu'elle vient d'éprouver, est obligée de vaquer aux soins du ménage, de nourrir le maître paresseusement étendu, et de s'occuper du petit être misérable auquel elle a donné le jour.

(A continuer.)

LE CROUP. — Un médecin de la Nièvre, indique ce remède contre le croup, ce fléau si terrible et si redoutable pour les enfants :

« Sitôt que l'on a découvert des plaques couenneuses dans la bouche, ou sitôt que l'on soupçonne le croup par la nature de la toux, faire prendre à l'enfant, d'heure en heure, la nuit et le jour, un blanc d'œuf battu dans un verre d'eau sucrée, une cuillerée à bouche chaque fois.

» Pour boisson, un œuf, le jaune et le blanc dans un litre d'eau tiède sucrée à volonté.

» Après deux ou trois jours, tous les symptômes de l'affection disparaissent. »

(Journal de Granville.)

POSTE AUX LETTRES.

La goëlette postale *Stella Maris* est arrivée à St-Pierre, venant de Sydney, avec la correspondance des États-Unis d'Amérique, le mardi, 20 du courant.

La goëlette postale *Arbutus* est arrivée à St-Pierre, venant de Sydney, avec la correspondance d'Europe pour la colonie, le mercredi 22 du courant à 9 heures du soir.

La goëlette postale *Stella-Maris* partira pour Sydney, samedi 25 du courant.

Le guichet de l'affranchissement sera fermé au bureau de la Poste à six heures du soir.

La dernière levée de la boîte supplémentaire de la rue Joinville aura lieu à 8 h. 45, et celle du bureau de la poste à 9 heures précises.

ÉTAT CIVIL

SAINT-PIERRE.

NAISSANCES.

15 novembre 1871. Leborgne, Josephine-Pauline, fille de Louis Leborgne et de Elisa Marie Joséphine Leroux, son épouse.

18. — Clinton, Isabelle-Suzanne-Marie, fille de Charles Clinton, et de Jeanne Johnston, son épouse.

MARIAGE.

15 novembre 1871. Huly, Joseph-Pierre, marin-pêcheur, avec D^{me} Coste, Agathe-Adelaïde, couturière.

NOUVELLES MARITIMES

PORT DE SAINT-PIERRE

BATIMENTS DU COMMERCE.

novembre. ENTRÉES. VENANT DE

16. Violette, c. Guillaume, avec 9 futs
melasse et lest. Martinique.

20. Stella-Maris, c. Guérin, (service postal). Sydney.

21. Fauvette, c. de la Barrière, avec 44
boucauts melasse française, 31
boucauts melasse étrangère, 26
barriques tafia et 51 quarts sucre
d'usine. Martinique.

22 Arbutus, c. Mouton (service postal) Halifax.

novembre. SORTIES. ALLANT A:

20. Végete, avec 230 douzaines de choux. Miquelon.

ANNONCES & AVIS

ALLAIN & LAVISSION FERBLANTIERS

ASSORTIMENT complet de POELES américains et de tous accessoires de rechange, tels que briques, plaques et rondelles en fonte etc., — Et POELES de salon à l'usage de l'Anthracite.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

LA FEUILLE OFFICIELLE

de la colonie. UN NUMÉRO: 50 c.

BULLETIN

DES

ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COLONIE

Abonnement d'un an. Prix : 6 francs.

UN NUMÉRO : 1 franc.

TABLEAU DU SERVICE POSTAL.

pour le 4^e trimestre 1871

UN EXEMPLAIRE: 0fr. 25c.

HEURES DES PLEINES ET BASSES MERS.

à Saint-Pierre

Du 23 au 29 novembre 1871.

| DATES | PLEINES MERS | | BASSES MERS | |
|-----------|--------------|-------|-------------|-------|
| | MATIN | SOIR | MATIN | SOIR |
| Novembre. | h. m. | h. m. | h. m. | h. m. |
| Jeudi 23 | 5 39 | 6 03 | 11 59 | 0 22 |
| Vend. 24 | 6 25 | 6 45 | 0 33 | 1 02 |
| Sam. 25 | 7 04 | 7 23 | 1 21 | 1 39 |
| Dim. 26 | 7 40 | 7 57 | 1 56 | 2 13 |
| Lundi 27 | 8 14 | 8 30 | 2 30 | 2 46 |
| Mar. 28 | 8 47 | 9 03 | 3 03 | 3 19 |
| Mer. 29 | 9 19 | 9 35 | 3 35 | 4 51 |

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 14 au 20 novembre 1871

| DATES | HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres. | | TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre. | | TEMPÉRATURE. | DIRECTION | FORCE du VENT. | ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL. | PHÉNOMÈNES DIVERS. |
|-------|--|----------------------|--|----------------------|--------------|-----------|----------------------|--------------------------|--------------------|
| | 10 heures du matin. | 4 heures du soir. | 10 heures du matin. | 4 heures du soir. | | | | | |
| 14 | 755 | 759 | 2 | 3 | | N.-E. | 4 | Ni. | Pluie. |
| 15 | 759 | 758 | 2 | 3 5 | | N.-E. | 3 | Ci-Custr. | |
| 16 | 756 | 753 | 1 3 | 1 | | N. | 3 | Ci.-Cust. | Aurore. |
| 17 | 748 | 758 | 4 | 4 | | N.-E. | 3 | Ni. | Pluie. 3 |
| 18 | 754 | 756 | 1 5 | 1 5 | | N.-E. | 4 | Ni. | |
| 19 | 762 | 762 | — 1 | 1 | | N.-O. | 2 | Ci.Custr. | Aurore halo. |
| 20 | 764 | 764 | 2 | 2 | | S.-O. | 1 | Ci.-Cust. | |